Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604212-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-133

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.12

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement de Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604212-DE

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf et 4 abstentions : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina)

- ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement de Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant,

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- **Au chapitre 67 Charges spécifiques,** il convient d'annuler l'ensemble des titres émis lors des ventes successives pour le montant TTC de celles-ci pour 1 379 426 €,

- **Au chapitre 65 autres charges de gestion courante** : 214 698,53 € de reversement de l'excédent au budget principal.

B- LES RECETTES

- **Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté** : 325 560,53 €,

- **Chapitre 70 produits des services et ventes diverses :** nous inscrivons la vente de terrains pour son montant HT pour 1 268 564 €.

La TVA étant uniquement un flux financier sans opération budgétaire, elle est collectée lors des ventes et mise en attente de reversement sur un compte au Trésor. Une fois ces écritures passées et la déclaration de TVA faite, il suffira au SCG de verser la TVA due aux services fiscaux.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

N'ayant plus de stock de terrains, il n'y a plus d'opération en section d'investissement.
La section reste donc à 0,00€

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN